



**DECLARATION LIMINAIRE UNSA EDUCATION AU CTA du 16 janvier 2013**

---

Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs,

L'UNSA EDUCATION est au regret de commencer une nouvelle fois sa déclaration par des reproches sur des questions de forme qui sont désagréables pour tout le monde.

Si nous avons regretté la date tardive du CTA de bilan de rentrée convoqué en décembre, celui d'aujourd'hui, en charge de la préparation de la rentrée, nous semble au contraire bien précipité. Encore plus hâtif qu'en 2012 où la carte scolaire fut traitée au pas de charge pour cause de proximité de campagne présidentielle. En 2012 le CTA s'est tenu le 26 janvier après le boycott du 18. Le CAEN, lui, s'est tenu le 1<sup>er</sup> février. Que nous vaut ce nouvel empressement à boucler des décisions et des débats tronqués d'avance ? Quelle est la raison de cette crispation dans le planning ? ( groupe de travail académique la veille du CTA, groupe de travail départemental INEXISTANT en 71 et en 21, CTSD fixé le jour de la CAPA des certifiés...). Pour l'UNSA EDUCATION, le dialogue social passe par le temps de la discussion, de la négociation et s'accompagne de confiance et de sérénité.

Voilà donc pour la forme.

Sur le fonds, s'il est appréciable de voir prendre fin la saignée vécue ces dernières années, (pour les deux seules années 2011 et 2012 ce sont 316 postes supprimés dans les écoles bourguignonnes dont 130 au titre du schéma d'emplois et 346 emplois perdus dans les établissements du second degré) on ne peut se satisfaire pour autant de la dotation académique de 5 postes pour le 1<sup>er</sup> degré et de 81 postes pour le second.

En effet, les conditions de travail des élèves et des personnels se sont considérablement dégradées : un budget en constante diminution, un taux d'encadrement qui n'a cessé de se détériorer, des moyens de remplacement insuffisants, des RASED décomposés, une formation continue agonisante, tristes conséquences du nombre de postes supprimés ces dernières années.

Ces évolutions doivent s'inverser afin de donner à la nouvelle loi d'orientation pour l'école de la République les moyens de ses ambitions. La prise en compte de la réalité territoriale de notre académie est nécessaire. La réduction du nombre d'élèves par classe, le remplacement, l'aide aux élèves en difficulté, la scolarisation des élèves handicapés, la formation initiale et continue, l'encadrement dans les établissements scolaires, la résorption de la précarité, la carte des formations, la gouvernance académique ...sont autant de chantiers qu'il est urgent d'ouvrir aujourd'hui car ils sont des leviers majeurs de la transformation du système éducatif et de la réussite des élèves.

Nous le savons tous, Madame la Rectrice, la tâche est immense et les premières mesures étudiées aujourd'hui doivent être amplifiées pour concrétiser l'ambition affichée.

Cette restitution parcellaire est bien loin de répondre aux besoins et aux objectifs affichés de remettre en œuvre une formation initiale et continue de qualité, de mettre en place le "plus de maîtres que de classe", de développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, de réaliser les objectifs de la réforme du lycée et de retrouver un fonctionnement acceptable dans les collèges.

Madame la Rectrice, dans le 1<sup>er</sup> degré, vous avez accordé 5 postes à la Côte d'Or, 3 à l'Yonne, 2 à la Saône-et-Loire et vous en retirez 5 à la Nièvre, déjà fort démunie quand la bise fut venue... Quels sont exactement les différents indicateurs démographiques, territoriaux et sociaux, quels sont concrètement les besoins locaux que vous avez considérés pour opter pour ces propositions ?... Aucune indication n'est donnée dans le document pourtant intitulé « Orientations et arbitrages ». D'année en année, de moins en moins

d'explications nous sont fournies en accompagnement des tableaux et des graphiques.

Quelles indications auront les DASEN, quelle est leur feuille de route pour mettre en œuvre les orientations données par le texte de refondation de l'École de la République que le Conseil Supérieur de l'Éducation a approuvé largement le 14 décembre ? Car, Madame la Rectrice, on attend bien la refondation, et non pas seulement la réparation. Les dégâts sont immenses mais les attentes le sont tout autant.

En ce qui concerne les rythmes scolaires qui sont depuis quelques mois sources de passion, d'affrontements, de tergiversations, d'extrapolations, le SE-Unsa considère qu'il doit être traité simultanément selon deux angles : celui de la réussite des élèves, celui de l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Si, sur le premier aspect, la volonté politique est affirmée, le projet de décret ne peut considérer que ce temps est seulement affaire municipale et échappe à la communauté éducative. Pour le SE-Unsa, l'organisation du temps scolaire est éminemment pédagogique et le conseil d'école revendique ses prérogatives en la matière. Le conseil d'école reste, jusqu'à preuve du contraire, l'instance de régulation et de gestion de l'École qui rassemble 3 de ses principaux acteurs (élus, parents et enseignants). La proposition qu'il élabore n'en est donc que primordiale.

L'UNSA EDUCATION souhaite proposer au CTA un vœu à ce sujet.

Sur l'amélioration des conditions de travail des personnels, le SE-Unsa reste sur sa faim. Faute de visibilité et de perspective sur l'ensemble du dossier, le SE-Unsa a refusé de prendre part au vote du CSE. Il demande au ministre de revoir son projet.

Ce projet de décret sur les rythmes scolaires présenté le 5 décembre aux organisations syndicales prévoit la transformation de l'aide personnalisée.

Elle disparaît dans sa forme actuelle et devient APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Elle est organisée pour des groupes restreints d'élèves

avec 2 objectifs : l'aide aux élèves en difficulté ET l'aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école ou en lien avec le projet éducatif territorial. Nous avons demandé la disparition de l'AP. Le passage de 60h d'AP à 36h d'APC est une première avancée. Elle n'est pas totalement satisfaisante. Nous continuons à revendiquer l'intégration de ces activités dans les 24 heures d'enseignement.

Une nouvelle circulaire régira l'organisation du temps de travail des enseignants, quelles que soient les modalités de fonctionnement des écoles à la rentrée prochaine. On y lit la fin du contrôle tatillon de la hiérarchie : A la demande du SE-Unsa, les 24h de concertation pour l'APC ainsi que les autres 24h de concertation liées, entre autres, aux conseils de maitres et aux conseils de cycle seront « forfaitisées ». Nous souhaitons que les équipes pédagogiques retrouvent ainsi une liberté d'organisation si on passe ainsi de l'injonction à la confiance indispensable aux équipes. Le SE-Unsa sera très attentif à la traduction réelle de ce changement sur le terrain.

Le temps des DHG est venu dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré et les équipes des collèges et lycées vont avoir à débattre de la répartition des moyens qui leur sont attribués. Une réflexion sur le rôle des HSA dans les DHG s'impose à nous désormais et la question de son usage et du maintien du pourcentage par rapport aux heures postes devient urgente.

Les DASEN reçoivent une enveloppe à répartir avec un volant d'HP et un volant d'HSA. L'UNSA Education affirme que la proportion actuelle des HSA ( 7,8% en collèges et partout plus de 11% en lycée professionnel ou lycée général et technologique) est pédagogiquement contre-productive. Aujourd'hui, dans les collèges, les heures-postes permettent-elles encore de couvrir les horaires-planchers ? Ces dernières années, il s'est agi, surtout, nous le savons bien d'économiser des postes par ce nouveau biais. Dans les équipes les heures supplémentaires sont autant subies que choisies, afin d'équilibrer une construction plus que bancale sans elles. Cela ne peut durer.

L'UNSA Education demande que soit présenté dans le prochain bilan social un point précis sur les compléments de service. L'organisation du travail et les un facteur sur lequel peuvent agir les DASEN, les recteurs et le ministère. La multiplication des compléments de service qui va apparaitre dans les prochains CTSD est source de stress et de fatigue professionnelle. Les CHSCT vont se pencher sur cette question.

Pour cette raison aussi, le changement, même s'il n'est pas immédiat, doit être rapide et visible compte tenu des enjeux décisifs pour nos collègues, pour notre jeunesse et pour notre pays et en réponse au bilan dramatique des dernières années.

Sylvie DESCOMBES, pour l'UNSA EDUCATION

